



Association pour le
Développement de l'Apiculture
en Auvergne-Rhône-Alpes

BULLETIN ADHESION 2021

Fiche à renseigner par tous les adhérents 2021,
y compris adhésion collective (ex : SAPAURA)

(sauf en cas d'adhésion via HelloAsso avec paiement CB en ligne)

Nom Prénom

Nom de l'exploitation

Adresse :

Rue/Lieu-Dit

Code Postal Ville

Téléphone :

fixe portable

Mail

Ce que je peux apporter à l'association :

Préciser votre éventuelle activité antérieure ou vos compétences extra-apicoles

Autorisations :

Je soussigné

- accepte que mon nom et mes coordonnées soient diffusés aux adhérents de l'ADA AURA.
- accepte que mon nom et coordonnées soient transmis par l'ADA AURA aux services de l'état pour les dispositifs d'aides (calamités, MAE, ...)
- autorise, à titre gratuit, l'ADA AURA à diffuser les images prises de ma personne lors des événements qu'elle a organisés.
- accepte que l'ADA AURA m'adresse des newsletters par mail.
- accepte que l'ADA AURA m'adresse des SMS d'informations en cas d'urgence.
- demande à figurer sur l'annuaire des vendeurs de cheptel ; vous serez recontacté pour des informations complémentaires.

Statut vis-à-vis de la MSA :

- Sans statut
- Cotisant solidaire
- Chef d'exploitation à titre secondaire ; année d'installation :
- Chef d'exploitation à titre principal ; année d'installation :

Nombre de colonies déclarées fin 2020 :

Merci de fournir votre attestation de déclaration de ruches 2020

Etes-vous membre du :

- SAPRA
- GAPS
- CETA Val de Saône CETA
- Rhône-Alpes Aucune
- de ces structures

- Vous avez 50 ruches
ou plus : vous adhérez
au titre du « collège 2 »

En vous acquittant de votre cotisation auprès de l'une de ces structures, vous serez également à jour de votre cotisation à l'ADA AURA, vous ne devez donc pas faire de règlement direct à l'ADA. Vous adhérez au titre du « collège 1 ». Si vous adhérez à plusieurs structures, vous ne devez vous acquitter de la part « ADA » une seule fois, auprès de la structure de votre choix.

Part fixe : 65 € (à régler par chaque membre de la structure ; pour les structures collectives type GAEC ou EARL, ce montant est à multiplier par le nombre d'associés)

Part variable : 0,84 € / colonie soit

Cotisation totale :

part fixe + part variable =

- Vous avez moins de 50 ruches (collège 4)

Cotisation : 110 € / apiculteur

Paiement par virement :
compte Caisse d'Épargne
IBAN : FR76 1871 5002 0008 0025 2677 353
BIC : CEPFRPP871

Paiement par chèque à l'ordre de l'ADA AURA
ADA AURA
Chambre régionale d'Agriculture
9 allée Pierre de Fermat
63 170 AUBIERE

Les données ci-dessus sont recueillies avec votre accord.

Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et si vous le souhaitez (c'est-à-dire si vous avez coché la case l'acceptant), recevoir notre newsletter ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers (sauf autorisations spécifiques).

Responsable du traitement : Adèle Bizieux ; adele.bizieux@ada-aura.org

Destinataire des données : L'ensemble des salariés de l'ADA AURA ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives. Les membres du bureau ont également accès à la liste des adhérents.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès d'Adèle Bizieux ; adele.bizieux@ada-aura.org

Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion ou jusqu'à votre désabonnement à notre newsletter si cet abonnement se poursuit malgré votre non ré-adhésion.